



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
 M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
 M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
 M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2023-2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 06 DECEMBRE 2022.

CONSIDERANT que la ville de Dax assure en régie directe des cours d'enseignements artistiques dispensés par le Conservatoire Municipal de Musique et Danse.

Le Conservatoire municipal de musique et danse assure une mission d'enseignement spécialisé, permettant chaque année à près de 500 élèves, enfants, jeunes et adultes de bénéficier d'une pratique artistique de qualité. Il est à noter que le conservatoire est agréé par l'Etat pour délivrer une formation diplômante sur sa section musicale.

Concernant la tarification, il est proposé d'augmenter de 6% environ les droits d'inscription par rapport à l'année précédente. L'inscription à l'école et le paiement des droits d'inscription sont annuels. Pour l'année 2023-2024, le règlement intérieur est reconduit à l'identique par rapport à l'année 2022-2023.

Concernant les examens que les élèves de chaque cycle du conservatoire doivent passer dans le cadre de leur cursus, le recours à des personnes qualifiées extérieures est aussi reconduit. Il convient à ce titre de définir la somme forfaitaire de 100 € brut versée par intervention, à laquelle viendra s'ajouter le remboursement des frais de déplacement sur la base du tarif SNCF 2ème classe.

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont inscrits au budget 2023 de la ville de Dax, section culture et ressources humaines.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS ,

APPROUVE les tarifs des droits d'inscriptions annuels 2023-2024 pour le Conservatoire Municipal de Musique et Danse (CMMMD) tels que présentés en annexe,

APPROUVE le montant forfaitaire de la rémunération des intervenants extérieurs lors des jurys ou examens,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

§

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE (CMMD)

Droits d'inscription pour l'année 2023-2024

Proposition tarifaire

		TARIFS					
		2022-2023		2023-2024			
	année	trimestre	nbre Inscrits	année	trimestre	tarif unité	augmentation annuelle
EVEIL MUSIQUE ET DANSE (ENFANTS 5 ANS)							
ENFANTS DAX	141,00 €	47,00 €	18	150,15 €	50,05 €	4,55 €	6,49
ENFANTS CAGD	387,00 €	129,00 €	5	410,85 €	136,95 €	12,45 €	6,16
ENFANTS HORS CAGD	774,00 €	258,00 €	1	821,70 €	273,90 €	24,90 €	6,16
INITIATION MUSIQUE ET DANSE (ENFANTS 6 ANS)							
ENFANTS DAX	168,00 €	56,00 €	30	178,20 €	59,40 €	5,40 €	6,07
ENFANTS CAGD	486,00 €	162,00 €	3	516,45 €	172,15 €	15,65 €	6,27
ENFANTS HORS CAGD	972,00 €	324,00 €	0	1 031,25 €	343,75 €	31,25 €	6,10
CURSUS MUSIQUE CYCLE 1							
ENFANTS DAX	198,00 €	66,00 €	141	211,20 €	70,40 €	6,40 €	6,67
ENFANTS CAGD	543,00 €	181,00 €	28	575,85 €	191,95 €	17,45 €	6,05
ENFANTS HORS CAGD	1 086,00 €	362,00 €	1	1 151,70 €	383,90 €	34,90 €	6,05
CURSUS MUSIQUE CYCLE 2							
ENFANTS DAX	216,00 €	72,00 €	38	229,35 €	76,45 €	6,95 €	6,18
ENFANTS CAGD	585,00 €	195,00 €	14	620,40 €	206,80 €	18,80 €	6,05
ENFANTS HORS CAGD	1 170,00 €	390,00 €	0	1 240,80 €	413,60 €	37,60 €	6,05
CURSUS MUSIQUE CYCLE 3							
JEUNES DAX	285,00 €	95,00 €	12	303,60 €	101,20 €	9,20 €	6,53
JEUNES CAGD	756,00 €	252,00 €	1	801,90 €	267,30 €	24,30 €	6,07
JEUNES HORS CAGD	1 515,00 €	505,00 €	0	1 607,10 €	535,70 €	48,70 €	6,08
CURSUS DANSE							
ENFANTS DAX	204,00 €	68,00 €	49	217,80 €	72,60 €	6,60 €	6,76
ENFANTS CAGD	558,00 €	186,00 €	7	592,35 €	197,45 €	17,95 €	6,16
ENFANTS HORS CAGD	1 116,00 €	372,00 €	1	1 184,70 €	394,90 €	35,90 €	6,16
ATELIER / CURSUS PERSONNALISE MUSIQUE ET DANSE							
ELEVES DAX	216,00 €	72,00 €	96	229,35 €	76,45 €	6,95 €	6,18
ELEVES CAGD	321,00 €	107,00 €	31	341,55 €	113,85 €	10,35 €	6,40
ELEVES HORS CAGD	642,00 €	214,00 €	6	681,45 €	227,15 €	20,65 €	6,14

TARIFS REDUITS

-10 % à partir de la 2ème inscription pour une même famille et de la 2ème discipline pour un même élève

CAS PARTICULIERS

Tarifs Enfants de Dax appliqué pour les internes des lycées de Dax sur présentation d'un certificat d'internat
 Tarifs Enfants de Dax appliqué pour les collégiens inscrits en classe à horaire aménagée (CHAM) au collège d'Albret
 Tarifs Enfants de la CAGD appliqué pour les internes des lycées de la CAGD sur présentation d'un certificat d'internat